

La peste porcine africaine - AGISSONS ENSEMBLE !

AVIS AUX PROMENEURS :

Dès le 6 avril, les balades en forêt sont autorisées dans le Sud de la Belgique mais réglementées.



Pourquoi permettre la reprise de la circulation ?

La lutte contre la PPA donne des résultats. Sur les premiers foyers d'infection, l'épidémie est actuellement dans une phase de vigilance. L'assouplissement des mesures d'interdiction est approuvée par les experts. Cependant la circulation reste interdite dans les zones proches de la découverte des derniers foyers (la forêt de Chiny, la forêt de Rulles, la forêt de Neufchâteau, le bois de Mex-devant-Virton, le bois d'Ardenne et le Grand-Bois) afin de permettre les opérations d'éradication des populations de sangliers.

Des règles strictes :

Le code forestier régit le comportement des usagers de la forêt :

Promeneurs :

- Restez uniquement sur les chemins et sentiers forestiers.
- Tenez en laisse vos animaux de compagnie.

VTT & Cavaliers

- Empruntez uniquement les sentiers balisés et les chemins.

Principes élémentaires

- Ne cueillez pas les produits de la forêt.
- En cas de découvertes suspectes (carcasses, sangliers désorientés...), ne touchez à rien et contactez le **1718**.
- Ne pénétrez pas, dans les 3 jours après une visite en forêt, dans des exploitations agricoles et plus particulièrement porcines.
- Il est recommandé de désinfecter chaussures et VTT à la javel.

Où me balader ?

Le Sud de la Belgique se caractérise par ses paysages ruraux à couper le souffle, la convivialité de ses habitants, la beauté de ses forêts et les nombreuses manifestations en tous genres organisées tout au long de l'année.

En manque d'idées pour vous héberger, vous restaurer ou parcourir le territoire ? Les syndicats d'initiative et Les Maisons du Tourisme vous proposent des parcours vélotouristiques, des circuits en VTT et des randonnées ainsi que plusieurs parcours thématiques pour vous faire découvrir cette superbe région.

Plus d'infos et itinéraires sur :

soleildegaume.be / capsureanlier.be
arlon-tourisme.be / bouillon-tourisme.be

Plus d'infos sur la peste porcine africaine : www.wallonie.be

ou le **084 410 210** de la Fédération touristique du Luxembourg belge (FTLB).



Soleil de Gaume



Wallonie.be / PPA



Carte des zones



INFORMATIONS GÉNÉRALES

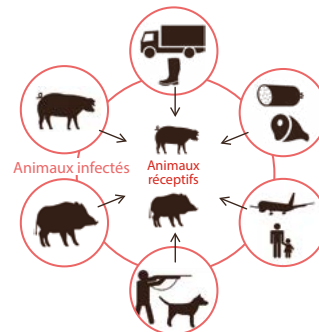
La peste porcine africaine (PPA), c'est quoi ?

La PPA est une maladie virale contagieuse. Elle touche de manière mortelle les porcs et les sangliers. Il n'y a pas de symptômes typiques liés à la PPA. Ce virus est présent sur différents continents.

De nombreux pays d'Europe de l'Est sont touchés, parfois depuis plus de 10 ans. Les premiers sangliers positifs ont été détectés en Wallonie en septembre 2018. Le virus responsable de la PPA est présent dans le sang, les tissus, l'urine, les excréments et les sécrétions des animaux malades. Il est très contagieux et résistant. Il peut dès lors être transmis par les voies suivantes : sang, excréments, salive, aliments contaminés ou par simple contact. Le sanglier infecté meurt après cinq à sept jours.

La PPA ne se transmet pas à l'homme. Il n'y a aucun risque pour la santé humaine.

PRINCIPAUX MODES DE PROPAGATION



La Peste Porcine Africaine en bref...

La PPA est une maladie virale qui ne touche que les porcs et les sangliers. Elle est **SANS DANGER** pour l'homme.

Vos animaux domestiques **PEUVENT CONSOMMER** de la viande de porc ou de sanglier sans aucun risque pour leur santé.

Si vous trouvez un sanglier **MORT** ou faites une découverte suspecte dans l'ensemble de la Wallonie, **CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT le 1718**.

Il n'existe **AUCUN** traitement ni vaccin pour traiter les animaux malades.

N'ABANDONNEZ PAS de déchets en forêt.

Brochure PPA



Plus d'informations disponible dans la brochure PPA à télécharger via le QRcode : www.wallonie.be

Une initiative de la **Wallonie**